



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musique

Question écrite n° 39669

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur sa décision d'annuler la saison lyrique à l'Opéra-Comique en raison de la « gravité de la situation financière » de cet établissement. Il apparaît selon les informations publiées dans la presse (Le Monde, 12 décembre 1999) que cet établissement terminerait l'année avec un déficit de 10 millions de francs. Il lui demande de lui préciser : l'analyse des responsabilités relatives à une telle situation financière, les raisons pour lesquelles le nouveau directeur ne prendrait ses fonctions que le 1er octobre 2000, entraînant de surcroît l'annulation de la saison lyrique 1999-2000, ce qui n'est pas de nature à contribuer au rayonnement culturel de la France, enfin les perspectives sociales de la mise « en repos forcé d'un ensemble de 183 personnes, dont 75 permanents, 20 saisonniers et 88 artistes et techniciens intermittents dont une partie perdra son statut et ses droits ».

Texte de la réponse

La situation préoccupante que connaît aujourd'hui l'Opéra-Comique a pour principale origine une baisse très importante de recettes propres au cours des années 1998 et 1999. Face à ces difficultés, l'Etat a décidé d'apporter un soutien exceptionnel à l'association gestionnaire de la salle Favart, d'organiser le rétablissement progressif de ses comptes et de procéder à une réforme de son activité. Dès la fin de l'année 1999, une mesure supplémentaire de 4 MF a permis de réduire une partie du déficit de l'Opéra-Comique, qui devrait se limiter, de ce fait, à environ 5 MF. Pour 2000, l'Etat s'attache à ce que le budget de l'Opéra-Comique soit équilibré, ce qui suppose l'annulation des productions prévues pour le premier semestre 2000, mais permet en revanche la préservation des emplois du personnel permanent et le maintien d'une programmation d'accueil, en attendant le renouvellement de la direction dont le calendrier a été accéléré. Le déficit résiduel a vocation à être résorbé sur les exercices 2001 et 2002, l'Etat prévoyant de réévaluer la subvention de l'Opéra-Comique dès 2001. Une restauration sensible des recettes propres de l'établissement, billetterie et mécénat, peut être raisonnablement espérée au vu du projet d'activité présenté par le futur directeur, Jérôme Savary.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39669

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 13

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1140